

Procès verbal

Le mercredi 09 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Audrey BOYRIE.

Secrétaire de la séance : Estelle MENGELATTE

Présents : Audrey BOYRIE, Romain CAYREY, Alain BERNET-URIETA, Susannah REYNOLDS, Marie-Claude AUDINA, Lucas BOURTOULE, Hervé CAZAJOUS, Damien COATRINÉ, Estelle MENGELATTE, Eric THOLE

Représentés : Évelyne MARERE représentée par Lucas BOURTOULE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2024
- Approbation du Compte Administratif 2024
- Vote du Budget Primitif 2025

Délibérations du conseil :

Équilibre budget 2025 (N° DE_029_2025)

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2311-1 à L.2343-2,
- Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
- Considérant l'obligation de voter les budgets primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N°82-213 du mars 1982),
- Délibérant sur le budget primitif 2025 présenté et établi en conformité avec la nomenclature M57 Abrégée.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions	2 009 550,00	583 619,00	2 593 169,00
Réalisé	728 994,20	629 135,81	1 358 130,01
DÉPENSES			
Prévisions	2 009 550,00	583 619,00	2 593 169,00
Réalisé	505 449,97	365 044,94	870 494,91
RÉSULTAT			
Excédent	223 544,23	264 090,87	487 635,10
Déficit			

Après en avoir délibéré,

•**APPROUVE à 10 voix POUR et 1 CONTRE**

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte de gestion - BEAUCENS 2024 (N° DE 026 2025)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 (N° DE_028_2025)

Exposé des motifs conduisant à la proposition

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix Pour et 1 voix Contre décide :

de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer comme suit :

Taux 2025 :

TFB : 35.72 %

TFNB : 82.86 %

THRS : 9.10%

CFE : 0%

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BEAUCENS 2024 (N° DE_027_2025)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	186 120,07
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	178 809,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	77 970,80
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	264 090,87
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	264 090,87
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	264 090,87
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - BEAUCENS 2024 (N° DE_025_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par M. Romain CAYREY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Mme Audrey BOYRIE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	186 120,07	0,00	517 827,90	0,00	703 947,97
Opérations exercice	365 044,94	443 015,74	505 449,97	211 166,30	870 494,91	654 182,04
Total	365 044,94	629 135,81	505 449,97	728 994,20	870 494,91	1 358 130,01
Résultat de clôture		264 090,87		223 544,23		487 635,10
Restes à réaliser	0,00	0,00	180 923,00	49 255,00	180 923,00	49 255,00
Total cumulé	0,00	264 090,87	180 923,00	272 799,23	180 923,00	536 890,10
Résultat définitif		264 090,87		91 876,23		355 967,10

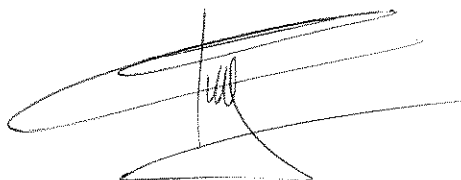
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Audrey BOYRIE
Président de séance



Estelle MENGELATTE
Secrétaire de séance

